



Coopération interuniversitaire

Foire Aux Questions
(FAQ)

Bureau des Relations Internationales (113)

The poster features a man in a red t-shirt, blue jeans, and a straw hat running joyfully. He is carrying a yellow suitcase with the Erasmus+ logo and a red suitcase with the BCI logo and a world map. The background is a light grey gradient.

 FACULTÉ D'ÉCONOMIE
MOBILITE INTERNATIONALE

+ DE 60 DESTINATIONS DANS 30 PAYS

UNE IMMERSION TOTALE DANS LA CULTURE D'UN PAYS

3 PROGRAMMES : ERASMUS +, BCI ET COOPERATIONS INTER-UNIVERSITAIRES

Programmes d'échange étudiants

Erasmus+, BCI et Conventions de Coopération interuniversitaire

Vous souhaitez partir en mobilité à l'international ?

Voici quelques **éléments de réponses aux interrogations les plus courantes.**

I. Informations générales sur les programmes d'échange

- 1. Quelle est la différence entre le programme Erasmus, le programme Erasmus+ et le(s) programme(es) de conventions de coopération interuniversitaire ?*
- 2. Quelles sont les universités partenaires ?*

- **Programme ERASMUS+**

Extension de l'ancien programme européen d'échange Erasmus, le programme Erasmus+ est lancé en 2014 pour améliorer et développer les actions du programme précédent. Il permet la mobilité des étudiants dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi qu'au Royaume Uni, en Islande, au Liechtenstein, en Macédoine, en Norvège et en Turquie. Les échanges en Suisse sont également possibles grâce au programme SEMP, si une université suisse devient une, parmi nos partenaires.

Vous pouvez partir en mobilité dans un établissement partenaire européen à condition que celui-ci dispose d'un accord avec la Faculté ou l'UFR dans lequel vous êtes inscrit(e).

Voir la liste des universités partenaires

- **BCI (Bureau de la coopération interuniversitaire)**

Le programme BCI vous permet de partir étudier dans une Université québécoise pendant une année. Il existe une convention de coopération signée entre les universités québécoises et l'Université de Montpellier dans le cadre de ce programme d'échange d'étudiants.

Le BCI permet d'étudier dans une autre université pendant une année complète, tout en continuant son programme d'études et en restant inscrit à la Faculté d'Économie.

Les crédits ECTS accumulés sont comptabilisés et permettent, ou pas, de valider votre année d'étude.

- **Conventions de coopération interuniversitaire**

Le programme d'échange international couvre l'ensemble des **autres destinations internationales et hors Union Européenne**.

Contrairement au programme Erasmus+, ce sont des accords spécifiques, signés entre UFR ou Facultés indépendamment de leur établissement. Vous pouvez postuler dans l'université partenaire de votre département d'origine, à condition qu'ils aient les cours adéquats.

3. Qui peut postuler à un échange ?

Pour postuler à un programme d'échange, il n'y a ni condition de nationalité ni d'âge. En revanche, il faut être inscrit administrativement à la Faculté d'Économie l'année qui précède la mobilité, et l'année de la mobilité.

Attention, Selon les destinations, un visa d'étude et/ou un titre de séjour peuvent être nécessaires.

- **Programme Erasmus+** : Seuls les ressortissants non européens sont concernés. Consultez le site de l'ambassade du pays qui vous intéresse. Les étudiants non européens détenant un titre de séjour dans un pays de l'Union européenne doivent solliciter un visa pour études afin d'effectuer une mobilité Erasmus+ dans un autre pays européen. Ce visa doit être demandé bien avant le départ, renseignez-vous sur les modalités de séjour en fonction de votre situation particulière.
- **Programme International** : Les conditions de séjour dépendent de votre nationalité et de la destination. Consultez le site de l'ambassade du pays qui vous intéresse. Les visas doivent être demandés bien avant le départ, renseignez-vous sur les modalités de séjour en fonction de votre situation particulière.

-

4. Combien de temps dure un échange ?

5. Puis-je choisir la durée de ma mobilité ?

Un échange dure un ou deux semestres. Vous pouvez choisir de partir soit au premier ou au second semestre, soit durant toute l'année académique.

La Faculté d'Économie envoie ses étudiants pour une année universitaire complète.

6. Combien de fois puis-je bénéficier d'un programme d'échange dans le cadre de mon cursus ?

Vous pouvez partir une fois par cycle, c'est à dire une fois en Licence, une fois en Master. (Sous conditions)

7. *Je souhaite aller dans un établissement précis avec lequel la Faculté d'Économie n'a pas d'accord d'échange, puis-je candidater directement auprès de celui-ci ?*

Il est impossible d'effectuer un échange dans une université qui ne dispose pas d'accord avec la Faculté d'Économie. Vous pouvez cependant effectuer une mobilité individuelle (Free Mover). Dans ce cas, vous vous inscrivez directement auprès de l'université d'accueil par vos propres moyens. Si l'université choisie se trouve au sein de l'Union Européenne, vous pourrez faire valoir des crédits ECTS qui garantissent la reconnaissance mutuelle des diplômes au sein des pays membres de la communauté européenne.

8. *Est-il possible de partir dans une université partenaire de la Faculté d'Économie dans le cadre d'une année de césure ?*

La césure représente une suspension temporaire du cycle universitaire, il n'est donc pas possible de profiter des partenariats d'échange proposés par la Faculté durant cette période.

II. Conditions et pré-requis pour partir en mobilité

1. *À partir de quel niveau d'études puis-je partir en mobilité ?*

Les départs en mobilité se font à partir de la deuxième année de Licence, vous pouvez donc postuler dès la L1, à condition d'obtenir l'autorisation de votre département d'étude. Il est également possible de partir en Master 1.

La majorité des mobilités Erasmus+ se fait en Licence 3.

Attention, lorsque vous êtes pré-sélectionné(e) dans un programme de mobilité, nous ne savons pas encore si vous allez valider votre année. Votre mobilité sera confirmée uniquement si vous passez dans l'année d'études supérieure.

2. *Toutes les formations permettent-elles d'effectuer un échange ?*

A la Faculté d'Économie, toutes les formations sont ouvertes aux mobilités internationales.

3. *Quels cours vais-je suivre pendant mon échange ?*

Pendant l'échange, vous suivrez des cours chez le partenaire, que vous aurez vous-même choisi. Pour ce faire, vous devrez constituer avant la mobilité un contrat pédagogique, en fonction de votre cursus à la Faculté d'Économie (en référence aux cours indiqués sur la brochure de votre diplôme). Il n'y a pas d'équivalence exacte de formation, aussi il faudra trouver des cours au plus proche possible de votre cursus.

4. *Quelles sont les particularités d'une candidature si je suis en Master ?*

Si vous voulez partir en Master 1, il faudra impérativement préparer un projet d'études cohérent avant de candidater et ainsi savoir quel master vous souhaiteriez intégrer.

Rappel : Pour les étudiants de L3 qui souhaitent effectuer une mobilité d'études lors de l'année de M1, sachez que l'admission n'est pas automatique. Une procédure de sélection en Master a été mise en place depuis quelques années.

Attention : Le départ en mobilité n'est possible que si vous êtes accepté(e) dans le Master convoité.

5. Après ma mobilité, vais-je obtenir un diplôme de l'université partenaire ?

Dans le cadre d'un programme d'échange Erasmus+ ou International, un semestre ou une année d'études à l'étranger, ne permet pas d'obtenir un diplôme de l'université d'accueil. Le diplôme délivré restera donc celui de la Faculté d'Economie. Une validation des résultats obtenus à l'étranger sera réalisée à votre retour et vous permettra d'obtenir une validation officielle de votre année d'études en mobilité.

7. Puis-je effectuer une mobilité si je ne parle pas très bien la langue du pays ?

Les niveaux de langue requis diffèrent d'une université à l'autre et sont spécifiques à chacune. En général, un niveau B1-B2 minimum est demandé. Il est nécessaire de maîtriser la langue dans laquelle vous allez suivre vos cours, qui n'est pas forcément la langue du pays d'accueil (exemple : en Suède ou en Italie, vous pourrez suivre des cours en anglais).

8. Ai-je besoin d'une certification pour justifier de mon niveau de langue ?

Attention, certaines destinations du programme d'échange International requièrent un score de TOEFL ou TOEIC. L'inscription à ces examens privés est payante et ne relève pas du cadre de la Faculté. Prévoyez une inscription à ce test dès janvier car les résultats doivent être intégrés dans le dossier de candidature, au plus tard début mars.

III. Candidature à un programme d'échange

1. Quelle est la période de candidature ?

La Faculté propose une seule commission par an, pour chaque programme de mobilité. Il faut donc respecter le calendrier pour postuler. Début des candidatures mi-novembre, commission de sélection en mars.

2. Puis-je candidater aux deux (Erasmus+ et BCI) et faire mon choix par la suite ?

Si vous êtes pré-sélectionné(e) dans une université d'un programme d'échange, il ne vous sera plus possible de candidater à l'autre programme.

3. Comment constituer un dossier de candidature ?

Voir informations au Bureau des Relations Internationales

4. À combien d'établissements puis-je postuler au moment de ma candidature ?

- Vous pouvez sélectionner trois universités par ordre de préférence

5. Combien de places sont disponibles par université ?

- Cela dépend des accords préalablement validés (Voir liste des partenaires)

6. Quels critères déterminent la sélection des étudiants ?

Afin de répartir les candidatures, plusieurs éléments sont pris en compte :

- **Résultats académiques** : tous les résultats post-bac et premier semestre de l'année en cours si les résultats sont disponibles lors de la commission.
- **Lettre de motivation destinée au coordinateur** : mettre en lien la mobilité avec votre projet d'étude.
- **Niveau de langue** : attestation de niveau d'aptitude ou test officiel (selon les exigences de l'université d'accueil visée).
- **Lettres de recommandation** (recommandées, mais pas obligatoires)
- **CV en français et en anglais**

Il reviendra ensuite aux coordinateurs de chaque programme de sélectionner les étudiants pour un départ en mobilité. L'étude des dossiers et la sélection se font au sein de la Faculté et non pas par les universités partenaires.

7. Mes résultats universitaires sont juste au-dessus de la moyenne, entre 10 et 12, ai-je une chance d'être pré-sélectionné(e) ?

Des résultats académiques juste au-dessus de la moyenne ne doivent pas vous empêcher d'envisager un projet de mobilité. D'autres éléments comme un bon niveau de langue, une lettre de motivation convaincante et un projet bien argumenté peuvent en effet faire la différence en votre faveur.

Cependant, certaines destinations ont de fortes exigences académiques.

IV. Questions financières

1. Dois-je payer des frais d'inscription dans mon université d'accueil ?

Vous ne payez pas de frais d'inscription dans votre établissement d'accueil car vous êtes inscrit(e) à la Faculté d'Économie, l'année de votre mobilité. En tant qu'étudiant, vous réglez en début d'année :

- La CVEC auprès du CROUS
- L'inscription administrative

2. Quel est le coût d'un échange ?

La participation à un programme d'échange est gratuite.

En revanche, selon les modalités administratives du pays et de l'université d'accueil, vous aurez à payer certains frais : visa, sécurité sociale, frais de bibliothèque, de transport, activités sportives ...etc.

Des logements peuvent vous être proposés par les universités d'accueil, mais dans tous les cas le loyer sera à votre charge.

3. Le logement est-il fourni ?

Des logements peuvent vous être proposés par les universités d'accueil. Si ce n'est pas le cas, vous devrez trouver un logement par vous-même. Nous proposons de notre côté, une fois que vous êtes pré-sélectionné, de vous mettre en relation avec les étudiants(es) partis(es) dans la même université que vous les années précédentes. Ils pourront éventuellement vous conseiller et vous aider dans ces démarches.

4. Puis-je bénéficier d'une aide financière si je suis sélectionné(e) pour un échange ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la mobilité, quelle que soit votre situation financière.

Si vous êtes boursier du CROUS et que vous obtenez une aide à la mobilité, vous cumulez les deux bourses.

+ d'infos au Bureau des Relations Internationales.

Bureau des Relations Internationales (113)

Eco-bri@umontpellier.fr

